

## Ecole doctorale Droit

# RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE DROIT DU 11 AVRIL 2024

---

### Présent.e.s et représenté.e.s :

- Directeur de l'école doctorale : M. RADÉ
- Directrice adjointe de l'école doctorale : Mme PONTTHOREAU
- Représentant.e.s des unités de recherche : M. AUZERO, M. BLOCH (P), Mme BONIS, Mme GUERLAIN (représente M. LAURENT), M. HOURQUEBIE, M. NIQUEGE (P), M. PIETTE (P) (représente M. MARIE), Mme BRADBURN (représente Mme SAUTONIE-LAGUIONIE)
- Personnalités extérieures : M. DEREPA, Mme FAYET (P), M. HANSENNE, Mme HUSSON-ROCHCONGAR (P)
- Représentante BIATSS : Mmes BERGEROT et HUBERT (P)
- Représentant.e.s des doctorant.e.s : MM. GONZALEZ et JANIN, Mmes LEKLOU et ROSSIGNOL

### 1. Approbation du procès-verbal du 13 juillet 2023.

2. Attribution du prix de thèse de l'école doctorale Droit à M. Yoann Nabat, docteur à l'ISCJ, sous la direction de Mme Peltier.

3. Désignation du candidat représentant l'ED Droit pour le prix de thèse 2024 de l'université de Bordeaux. La thèse de Mme Yaodia Sénou-Dumartin, docteure au CERCCLÉ sous la direction de M. Hourquebie, a été choisie pour représenter l'ED Droit au prix de thèse SHS de l'université de Bordeaux.

### 4. Demandes ADT et HDR :

- avis favorable du conseil à la demande ADT de M. Monceau.
- avis défavorable du conseil à la demande ADT de M. Lauraire.
- avis favorable du conseil à la demande HDR de Mme Kaidi-Veillon.

### 5. Présentation du budget et des dépenses 2023

Dotation 2023 : 10 432€ + 1200€ (remboursement 4 mobilités annulées) = 11 632€	Dépenses	%
Subventions aux doctorants et association	4 034 €	34,7 %
Subventions aux UR	2 700 €	25,7 %
Prix de thèse 2023 de l'école doctorale	1 183 €	10,2 %
Formations	884 €	7,6 %
Séminaire mobilité	654 €	5,6 %
Audition des candidats aux contrats doctoraux	465 €	4,0 %
Cérémonie du doctorat (marquage 200 écharpes)	456 €	3,9 %
Conférence du président de l'ordre des avocats au CE et à la cour de cassation	334 €	2,9 %
Nettoyage 18 toges	306 €	2,6 %
Goodies pour la réunion de rentrée	301 €	2,6 %
Café	35 €	0,3 %
Total des dépenses	11 352 €	100 %

## 6. Point sur les réinscriptions administratives et procédure modifiée du CSI

La procédure de réinscription en thèse fait l'objet d'une modification importante et le changement est opérationnel dès la rentrée 2024-25.

La procédure des comités de suivi a été modifiée et entièrement dématérialisée par le collège des écoles doctorales dans le but d'harmoniser les rapports des huit écoles doctorales.

Les comités de suivi devront se tenir, comme les autres années, jusqu'au 30 juin.

## 7. Modifications du règlement intérieur

M. Radé rappelle que le RI retranscrit de manière la plus précise possible les pratiques pour les usagers, enseignants et doctorants. C'est la raison pour laquelle il est modifié périodiquement, ainsi que pour tenir compte de l'évolution des pratiques décidées au sein du CED pour les huit écoles doctorales.

- Le règlement intérieur est donc modifié suite à la nouvelle **procédure de réinscription** et concerne l'article 11 sur la durée du doctorat

*Le calendrier des réinscriptions est défini chaque année par le chef d'établissement, sur proposition du collège des écoles doctorales.*

*« Lorsque la direction de la thèse est défavorable à la réinscription en thèse et que la direction de l'école doctorale envisage de ne pas proposer cette réinscription, l'école doctorale en informe le doctorant par un courrier adressé en recommandé avec demande d'avis de réception ainsi que par mail. Ce courrier comprend l'avis motivé de la direction de la thèse et mentionne la possibilité de saisir la commission recherche du conseil académique dans un délai de 15 jours pour obtenir un second avis, selon les modalités fixées par le collège des écoles doctorales. Lorsqu'à l'expiration de ce délai le doctorant n'a pas valablement saisi la commission recherche, ou après l'avis rendu par la commission recherche lorsque celle-ci a été valablement saisie, la direction de l'école doctorale prend sa décision de proposer ou non la réinscription. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant »*

- Le **CSI** : les comités de suivi sont mis en place dès la première année de thèse préalablement à la procédure de réinscription. *Les doctorants qui soutiennent leur thèse avant le 31 décembre de leur dernière année d'inscription ne se réinscrivent pas en thèse et n'ont pas à organiser de comité avant de soutenir leur thèse.* Le directeur de l'école doctorale peut autoriser la tenue de comités en dehors de cette période, sur demande motivée du doctorant, *notamment lorsque la soutenance de la thèse, prévue avant le 31 décembre, n'a pas pu avoir lieu et qu'une réinscription a été sollicitée pour une année supplémentaire.*

La mention *réservée* est rajoutée sur l'avis formulé du rapport (favorable ou défavorable ou *réservé*).

- **HDR/ADT**, deux précisions rajoutées :

- *Les candidats autorisés par l'école doctorale à présenter une demande d'habilitation à diriger des recherches sont de plein droit autorisés à diriger une thèse.*
- *L'autorisation d'inscription à l'HDR vaut autorisation à diriger une thèse (ADT).*

## Approbation des modifications du règlement intérieur par le conseil.

## 8. Point sur les contrats doctoraux : dotation supplémentaire de 3 contrats doctoraux LPR

L'ED reste sur le contingent de dix contrats doctoraux + les trois contrats supplémentaires destinés à lutter contre la précarité en SHS (les 7 CD attribués à l'établissement sont répartis sur les 3 écoles doctorales SHS de l'UB).

La procédure d'attribution est identique à celle de l'année précédente.

## 9. Demandes de subvention

Demandeur	Motif de la demande	Date et lieu	Montant demandé	Montant accordé par l'UR OU coût de la manifestation UR
<b>AMBROSI Mathilde</b> <b>CERCACLE</b>	<p><b>Colloque international organisé par la Public Law Conference</b></p> <p><u>Objectif</u>: cette conférence vise à réunir des professeurs et doctorants spécialisés en droit public afin d'engager des discussions sur le sujet « Droits, devoirs et pouvoirs ». Le thème vise à échanger sur les différentes traditions juridiques et blocs conceptuels du droit public.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Le soin pénalement ordonné</i> »</p> <p><u>Directrice de thèse</u> : MC. Ponthoreau</p> <p><u>Communication</u> « <i>The Oath of Office in the United States of America: Real Duty or Simple Formality ?</i> »</p>	2 au 5 juillet 2024 à Ottawa	<b>300 €</b>	300 €
<b>BARILLÉ Pierre</b> <b>CERCACLE</b>	<p><b>Colloque The Future of Public Law: Resilience, Sustainability, and Artificial Intelligence - The International Society of Public Law (ICON.S) 10th Annual Conference.</b></p> <p><u>Objectif</u>: l'association ICON.S (The International Society of Public Law) est aujourd'hui, probablement, la société savante la plus active en droit public, regroupant des chercheurs du monde entier. L'objectif est de partager mes recherches et les confronter à des spécialistes internationaux.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les mutations du principe d'indivisibilité de la République, vers un nouveau droit constit. infra-territorial</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : F. Mélin-Soucramanien</p> <p><u>Communication</u> « <i>The time has come to recognise the shadows of the colonial period, even if it was not devoid of light</i>": <i>The Never-Ending Challenge of Colonial Memory in France</i> »</p>	7 au 11 juillet 2024 à Madrid	<b>250 €</b>	250 €
<b>BEJERMI Aya</b> <b>IRM</b>	<p><b>Séjour de recherche</b> en Égypte pour une courte durée</p> <p><u>Objectif</u>: terminer mes recherches initiées et m'assurer d'avoir épuisé toutes sources dans le but de soutenir fin 2024/début 2025</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Le soin pénalement ordonné</i> »</p> <p><u>Directrice de thèse</u> : L. Guerlain</p>	19 mai au 18 juin 2024 au Caire	<b>200 €</b>	200 €
<b>BOUSQUET Marina</b> <b>IRM</b>	<p><b>Summer School 9th GERN Summer School – Crime and Responses to Crime: Consensus or Conflict ?</b></p> <p><u>Objectif</u>: permettre à des doctorants de l'Europe entière de se retrouver pour échanger sur leurs travaux. L'objectif est de présenter nos travaux. Cette Summer School doit déboucher sur la publication des contributions dans les GERN Paper Research Series, ce qui sera ma première publication d'article.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Intervenir militairement au nom des femmes : une analyse comparée entre la France et les Etats-Unis</i> »</p> <p><u>Direction de thèse</u> : A. Schu et M. Paoletti</p> <p><u>Communication</u> « <i>Military interventions and gender-based crime - The case of gender-apartheid</i> »</p>	3 au 5 avril 2024 au Marc Bloch Center à Berlin	<b>200 €</b>	400 €
<b>CRICHI Emma</b> <b>CERCACLE</b>	<p><b>5è colloque annuel de droit comparé Démocraties représentatives et forme de participation</b></p> <p>organisé par le Comité des Jeunes Constitutionnalistes de l'Association d'études sur le droit et la justice constitutionnels « Gruppo di Pisa »</p> <p><u>Objectif</u>: ce séminaire vise à analyser et explorer, dans une perspective comparative, la manière dont la participation et démocraties représentatives évoluent au XXIe siècle, en appréhendant les problèmes inhérents à ces changements et les perspectives.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les Civic Tech et l'évolution des relations entre gouvernants et gouvernés</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : CE. Sénac</p> <p><u>Communication</u> « <i>La dualité du concept des Civic Tech : entre performance de l'action publique et promesse d'un renouveau démocratique</i> »</p>	20 mars 2024 à Milan	<b>210 €</b>	215 €

GONI Kassandra CERCCLÉ	<p><b>5è colloque annuel de droit comparé « Démocraties représentatives et forme de participation »</b></p> <p><u>Objectif</u> : le colloque se veut l'occasion d'analyser et d'explorer, dans une perspective comparative, la manière dont la participation et démocraties représentatives évoluent au XXIe siècle.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>L'article 66 de la Constitution du 4 oct. 1958</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : F. Hourquebie</p> <p>Mme Goni anime les débats.</p>	20 mars 2024 à Milan	<b>210 €</b>	215 €
JANIN Victor IRM	<p><b>Séminaire au collège de France « Les métaphores dans le droit »</b></p> <p><u>Objectif</u> : participer à des échanges autour de la pensée juridique dans le cadre du séminaire organisé par le PR Dario Mantovani</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les essais juridiques face aux manuels de droit. Une histoire intellectuelle du droit à travers les formes littéraires des juristes français (1804-1939)</i> »</p> <p><u>Directeur de thèse</u> : N. Hakim</p> <p><u>Communication</u> « <i>Les métaphores chez Emmanuel Levy</i> »</p>	30 avril, 15 et 29 mai 2024 au Collège de France	<b>150 €</b>	150 €
	<p><b>Semaine intensive à Science Po Paris</b></p> <p><u>Objectif</u> : discuter d'approches nationales et internationales autour du droit et de l'histoire du droit.</p> <p><u>Communication</u> « <i>L'approche littéraire du droit est-elle utile pour les juristes français ?</i> »</p>	10 au 14 juin 2024 à Science Po Paris	<b>50 €</b>	50 €
LAUGEL Grâce ISCJ	<p><b>Congrès international francophone de l'agression sexuelle</b></p> <p><u>Objectif</u> : présenter l'avancement de mes recherches théoriques et de mes connaissances pratiques, rencontrer du public scientifique connaisseur de mes travaux de recherche</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Le soin pénalement ordonné</i> »</p> <p><u>Directrice de thèse</u> : V. Peltier</p> <p><u>Communications</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « <i>Consommateurs de pédopornographie et passage à l'acte : quels risques et quelles prédictions ?</i> »</li> <li>- « <i>La prévention et la répression de la pédopornographie : enjeux, difficultés et solutions au prisme du modèle de la Commission européenne</i> »</li> </ul>	3 au 7 juin 2024 à l'université de Lausanne	<b>165 €</b>	165 €
MILLION Maxime CERCCLÉ	<p><b>5è colloque annuel de droit comparé Démocraties représentatives et forme de participation</b></p> <p><u>Objectif</u> : ce séminaire vise à analyser et à approfondir le fait que la participation un rôle central dans la démocratie représentative. Un rôle qui doit cependant être examiné avec attention, compte tenu des innovations plus ou moins récentes en matière de démocratie participative.</p> <p><u>Titre de thèse</u> « <i>Les assemblées citoyennes. Étude comparée de la démocratie délibérative franco-irlandaise</i> »</p> <p><u>Direction de thèse</u> : MC. Ponthoreau et CE. Sénac</p> <p><u>Communication</u> « <i>La réhabilitation du référendum par la démocratie délibérative. L'exemple des assemblées citoyennes</i> »</p>	20 mars 2024 à Milan	<b>210 €</b>	215 €
MILLION Maxime CERCCLÉ	<p><b>New and emerging voices in constitutional law</b></p> <p><u>Objectif</u> : Ce colloque vise à permettre aux jeunes chercheurs d'acquérir de l'expérience dans la présentation de leurs travaux,</p> <p><u>Communication</u> « <i>New legal remedy, new voice as a constitutional actor. The introduction of the Priority Question of Constitutionality (QPC) or the constitutional awakening of the citizen</i> »</p>	13 mars 2024 à University College à Dublin	<b>155,90 €</b>	156 €
CERCCLÉ	<p><b>Journée d'étude Le processus constituant chilien : entre échec et relance</b></p> <p>Cette journée d'étude a pour objectif de faire le bilan sur le processus constituant chilien qui s'est déroulé entre 2019 et 2023 et s'inscrit dans le cadre du projet de recherche pluriannuel « CASA : le Chili face à son avenir », financé par le département DETS et la MSH Bordeaux. Le Chili a connu un processus unique au monde avec, pour la première fois dans l'histoire mondiale, l'élection d'une assemblée constituante paritaire. Néanmoins, ce processus n'a pas permis d'aboutir à l'adoption d'une nouvelle Constitution. La journée d'étude cherche à déterminer si les causes de cet échec sont propres au cas chilien ou si, au contraire, elles peuvent être extrapolées.</p> <p><u>Intervenants</u> : C. Cerda-Guzman, É. Dubesset, P. Gervier et autres.</p>	8 et 9 février 2024 à l'UPPA	<b>300 €</b>	6 871€

	Communication d'Hector Gonzalez « Regard français sur la critique de la longueur des projets de Constitution »			
<b>CRDEI et CERCCLÉ</b>	<p><b>Journée d'étude L'écriture des constitutions en période de guerre civile</b></p> <p>Cette journée d'étude sera l'occasion d'examiner les enjeux de l'écriture des constitutions en période de guerre civile. Pour répondre à la complexité du lien entre la guerre civile et la constitution et face à la multiplicité des causes de guerres civiles, l'analyse associe plusieurs champs disciplinaires. Seront ainsi mobilisés la science politique, le droit et l'économie.</p> <p><u>Intervenants</u> : J. Ancelin (docteur 2014), AH. Bertana (doctorante), E. Baranets (docteur 2015), F. Hourquebie, F. Mélin-Soucramanien, A. Schu, Y. Sénou-Dumartin (docteur 2023), AM. Tournepiche et autres.</p> <p><u>Communication</u> de Julien Monnet « Le rôle de l'armée dans le cas de l'écriture des constitutions en période de guerre civile »</p>	11 avril 2024 amphi Asselain à Pessac	<b>300 €</b>	4 022 €
<b>CERCCLÉ et CRDEI</b>	<p><b>Les 20 ans de la charte de l'environnement</b></p> <p>Cette manifestation scientifique s'emploie à porter un nouveau regard sur cette Charte de 2004 qui est à la confluence du droit constitutionnel, du droit de l'environnement et du droit des libertés fondamentales.</p> <p><u>Intervenants</u> : CM. Alves, C. Cerda-Guzman, H. Delzangles, F. Savonitto, D. Szymczak, F. Mélin-Soucramanien et autres.</p> <p><u>Communication</u> de Sara Aouiss « Les dispositions inexploitées »</p>	26 et 27 sept 2024 au PJJ à Bordeaux	<b>300 €</b>	6 945 €

**Approbation des demandes de subvention par le conseil.**